
États financiers consolidés de la Nation Anishnabe du Lac Simon

31 mars 2024

Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-4
État consolidé des résultats	5-6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des surplus cumulés	8
État consolidé de la variation de l'actif net (dette nette)	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11-22
Annexes par départements	23-31
Annexes non auditées et présentées aux fins de S.A.C.	32-157

Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints de la Nation Anishnabe du Lac Simon (le « Conseil ») et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et ont été approuvés par le Chef et les conseillers.

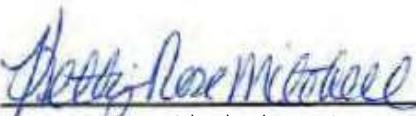
Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux exigences en matière de rapports financiers stipulées au guide de présentation des rapports de Services aux Autochtones Canada et ainsi, ils incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et selon le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la haute direction assume ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés.

Le Conseil rencontre périodiquement la haute direction ainsi que les auditeurs externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe.

Les auditeurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant, conformément aux Normes canadiennes d'audit, et expriment leur opinion sur les états financiers consolidés. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès à la gestion financière de la Nation Anishnabe du Lac Simon et les rencontrent lorsque nécessaire.



Pour : La Nation Anishnabe du Lac Simon
Pour : La Nation Anishnabe du Lac Simon



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Espace Montmorency
600, rue Lucien-Paiement
Bureau 1110
Laval (Québec) H7N 0H7
Canada

Tél. : 450-978-3500
Téléc. : 514-382-4984
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Chef et conseillers de la
Nation Anishnabe du Lac Simon

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Nation Anishnabe du Lac Simon (le « Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et les états consolidés des résultats, du surplus cumulés, de la variation de l'actif net (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences en matière de rapports financiers stipulées au guide de présentation des rapports de Services aux Autochtones Canada.

Fondement de l'opinion avec réserves

La direction n'a pas procédé à un dénombrement des stocks de dépanneur au 31 mars 2023. Puisque les stocks d'ouverture ont incidence sur la détermination des résultats des activités et des flux de trésorerie, nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements aux stocks d'ouverture de 110 435 \$, aux ventes de biens et services de 4 315 406 \$ (3 644 541 \$ en 2023), au coût des ventes de 3 538 011 \$ (3 028 570 \$ en 2023) et aux flux de trésorerie pourraient être nécessaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les résultats consolidés des activités et des flux de trésorerie consolidés de l'exercice courant. Nous avions exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Comme l'indique la note 2, le Conseil n'a pas appliqué les directives du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, ceci constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le Secteur public. Considérant que le Conseil n'a pas adopté le chapitre SP 3280, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si des ajustements auraient dû être apportés aux immobilisations corporelles, au passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, au surplus cumulé au 31 mars 2024 et 2023 et à l'amortissement, à la charge d'actualisation, aux surplus courant de même qu'aux informations à fournir sur les obligations pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023. Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2023 en raison des incidences de cette dérogation aux NCSP.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux exigences en matière de rapports financiers stipulées au guide de présentation des rapports de Services aux Autochtones Canada. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés conformément aux exigences en matière de rapports financiers stipulées au guide de présentation des rapports de Services aux Autochtones Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Conseil pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu de états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 3 juillet 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132837

Nation Anishnabe du Lac Simon

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Revenus			
S.A.C. – Contribution fixe		13 628 910	15 162 272
S.A.C. – Contribution globale		30 153 926	23 814 169
S.A.C. – Contribution souple		4 031 635	2 836 021
S.A.C. – Subventions		265 315	290 872
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – Contribution fixe		1 017 280	995 289
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – Contribution globale		3 451 141	3 254 169
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – Contribution préétablie		484 052	415 680
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – Contribution souple		67 889	105 230
Gouvernement du Canada		1 213 493	484 012
Gouvernement du Québec		46 705	—
Conseil en Éducation des Premières Nations		122 996	1 478 726
Société d'épargne des Autochtones du Canada		(77 080)	779 938
Mine Canadian Malartic		562 500	562 500
Contribution des usagers		546 522	770 402
C.D.R.H.P.N.Q.		871 669	731 828
C.S.S.S.P.N.Q.L.		331 310	240 547
Inscriptions et commandites		99 623	109 212
Agnico Eagle Mines Limited		—	122 500
Ministère de la Justice du Québec		85 000	66 000
Ministère de la Justice du Canada		7 500	—
Ministère de la Sécurité publique		3 610 666	2 711 729
Ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada		242 763	742 712
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		380 000	285 000
Revenus de loyers		1 852 566	1 927 689
Revenus d'administration		2 374 375	1 876 800
Revenus divers		231 940	41 342
Revenus d'intérêts		1 413 701	300 064
Secrétariat aux affaires autochtones		228 034	255 371
Ministère de la culture et des communications		115 000	47 985
Société canadienne d'hypothèques et de logement		3 290 970	554 319
Solliciteur général du Canada		3 495 117	3 990 907
Vente de biens et services		12 174 412	11 847 184
Subvention reportée reconnue au cours de l'exercice		15 000	—
Revenus reportés de la période précédente	8	11 074 745	11 427 068
Revenus reportés à la prochaine période	8	(12 758 683)	(11 074 745)
Surplus inutilisés de la période précédente	8	20 601 767	14 299 802
Surplus à réinvestir à la prochaine période	8	(22 054 808)	(20 601 767)
		83 197 951	70 850 827

Nation Anishnabe du Lac Simon**État consolidé des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2024

Dépenses

	2024 \$	2023 \$
Administration	3 884 870	4 564 374
Développement des ressources humaines	—	610 421
Éducation	13 105 023	13 570 346
Santé	6 342 757	6 108 894
Travaux publics	5 356 317	3 235 343
Assistance sociale	7 323 892	4 937 695
Développement économique	11 931 204	12 614 824
Sécurité publique	733 746	3 363 447
Habitation	1 766 788	4 245 167
Ressources naturelles	1 818 037	790 059
Immobilisations	—	253 907
Surplus courant	60 467 960	54 294 477
	22 729 991	16 556 350

Conciliation aux fins des exigences en matière de rapports financiers de S.A.C.

	2024 \$	2023 \$
Surplus courant selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP)	22 729 991	16 556 350
Produit d'emprunt à long terme	951 778	1 703 050
Remboursement de la dette à long terme	(1 127 448)	(904 416)
Remboursement de la dette à long terme liée au fonds de roulement	(18 000)	(18 000)
Transfert à l'état consolidé de l'investissement net en immobilisations corporelles	(21 654 150)	(10 732 660)
Surplus courant aux fins des exigences en matière de rapport financiers de S.A.C.	882 171	6 604 324

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Nation Anishnabe du Lac Simon
État consolidé de la situation financière
Au 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		36 256 374	29 150 684
Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions	3	1 162 314	960 168
Débiteurs	4	19 892 496	20 815 714
Placements	5	250 000	250 000
Avances et comptes à recevoir de la Coopérative de Solidarité Wabak		327 422	141 370
		57 888 606	51 317 936
Passifs			
Crediteurs et charges à payer		9 905 658	7 416 124
Revenus reportés	8	12 758 683	11 074 745
Surplus inutilisés à réinvestir	8	22 054 808	20 601 767
Tranche à court terme de la dette à long terme	9	1 007 474	911 918
Dette à long terme	9	7 723 978	7 995 204
		53 450 601	47 999 758
Actif net		4 438 005	3 318 178
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	6	98 679 046	77 200 566
Stocks		212 722	229 530
Frais payés d'avance		419 091	270 599
		99 310 859	77 700 695
Excédent accumulé			
Investissement net en immobilisations corporelles		89 947 594	68 293 444
Surplus cumulé non affecté		8 676 018	8 250 421
Fonds de réserve de remplacement	3	1 998 566	1 873 566
Fonds de réserve de fonctionnement		127 203	212 856
Fonds de réserve infrastructure communautaire		151 850	151 850
Fonds de réserve des eaux usées		2 811 077	2 204 234
Surplus en fiducie		36 556	32 502
		103 748 864	81 018 873
Obligations contractuelles et passifs éventuels	14 et 15		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.


, chef
, chef


, conseiller
, conseiller

Nation Anishnabe du Lac Simon
Etat consolidé des surplus cumulés
Au 31 mars 2024

Notes	Surplus cumulés non affectés \$	Investissement net en immobilisations corporelles \$	Fonds de réserve de remplacement \$	Fonds de réserve de fonctionnement \$	Fonds de réserve infrastructure communautaire \$	Fonds de réserve des eaux usées \$	Fonds en fiducie \$	2024		2023	
								Total	\$	Total	\$
Surplus cumulés au début	8 250 421	68 293 444	1 873 566	212 856	151 850	2 204 234	32 502	81 018 873		64 462 523	
Surplus courant	22 729 991	—	—	—	—	—	—	22 729 991		16 556 350	
Transferts interfonds - Réserve de remplacement	(125 000)	—	125 000	—	—	—	—	—		—	
Transferts interfonds - Réserve de fonctionnement	85 653	—	—	(85 653)	—	—	—	—		—	
Transferts interfonds - Réserve infrastructure communautaire	—	—	—	—	—	—	—	—		—	
Transferts interfonds - Réserve eaux usées	(606 843)	—	—	—	—	—	606 843	—		—	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(25 806 048)	25 806 048	—	—	—	—	—	—		—	
Amortissement des immobilisations corporelles	4 327 568	(4 327 568)	—	—	—	—	—	—		—	
Remboursement de la dette à long terme	(1 127 448)	1 127 448	—	—	—	—	—	—		—	
Produit d'emprunt à long terme	951 778	(951 778)	—	—	—	—	—	—		—	
Surplus cumulés à la fin	8 676 018	89 947 594	1 998 566	127 203	151 850	2 811 077	36 556	103 748 864		81 018 873	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Nation Anishnabe du Lac Simon**État consolidé de la variation de l'actif net (dettes nettes)**

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Surplus courant	22 729 991	16 556 350
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(25 806 048)	(15 397 623)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 327 568	3 881 139
	(21 478 480)	(11 516 484)
Variation des autres actifs non financiers		
Variation des stocks	16 808	8 830
Variation des frais payés d'avance	(148 492)	(268 511)
	(131 684)	(259 681)
Variation de l'actif net	1 119 827	4 780 185
Actif net (dettes nettes) au début de l'exercice	3 318 178	(1 462 008)
Actif net à la fin de l'exercice	4 438 005	3 318 178

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Nation Anishnabe du Lac Simon
État consolidé des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Activités de fonctionnement			
Surplus courant		22 729 991	16 556 350
Eléments sans effet sur la trésorerie		4 327 568	3 881 139
Amortissement des immobilisations corporelles		27 057 559	20 437 489
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	11	6 418 047	1 603 056
		33 475 606	22 040 545
Activités d'investissement			
Variation de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions		(202 146)	(151 901)
Variation des avances à la Coopérative de Solidarité Wabak		(186 052)	203
Acquisition d'immobilisations corporelles		(25 806 048)	(15 397 623)
		(26 194 246)	(15 549 321)
Activités de financement			
Variation de l'emprunt bancaire		—	(6 952)
Produit de la dette à long terme		951 778	1 703 050
Remboursement de la dette à long terme		(1 127 448)	(922 416)
		(175 670)	773 682
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		7 105 690	7 264 906
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		29 150 684	21 885 777
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		36 256 374	29 150 684

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. Description de la Première Nation

Nation Anishnabe du Lac Simon (la « Première Nation ») est une entité légale non incorporée tel que défini dans la *Loi sur les Indiens*. Un conseil des Premières Nations est considéré comme un gouvernement local composé d'un Chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la Première Nation pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

2. Méthodes comptables

À l'exception de la non-application de la NCSP 3280 portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences en matière de rapports financiers stipulées au guide de présentation des rapports de Services aux Autochtones Canada (S.A.C.).

Les états financiers consolidés diffèrent des Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) en incluant certaines informations qui ne sont pas exigées par les NCSP. Ces informations sont présentées pour satisfaire aux exigences de S.A.C. aux pages 6, 9 et 26 à 146.

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er avril 2023, la Première Nation a adopté les normes suivantes :

Chapitre SP 3400, Revenus

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation (nommées opérations avec contrepartie) et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (nommées opérations sans contrepartie).

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucune incidence significative sur les résultats, ni sur la situation financière de la Première Nation.

Chapitre SP 3160, Partenariats public-privé

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'une infrastructure acquise par le gouvernement sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP), soit un partenariat entre une entité gouvernementale et le partenaire du secteur privé.

Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque la Première Nation en obtient le contrôle.

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucun impact sur les résultats, ni sur la situation financière puisque que la Première Nation ne détient pas de partenariats public-privé.

Note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Cette note d'orientation traite de la définition d'un élément incorporel acheté. Dorénavant, la norme indique que ces éléments incorporels achetés doivent être comptabilisés s'ils répondent à la définition d'un actif.

Ce changement n'a entraîné aucun impact sur les états financiers de la Première Nation puisqu'il ne détient pas d'éléments incorporels achetés.

2. Méthodes comptables (suite)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation ainsi que ceux de la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi et de Transport Wabak. Étant donné que la Première Nation a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives et que les deux entités sont dépendantes financièrement de la Première Nation, ces deux entités sont consolidées une à une et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels sont éliminés au moment de la consolidation. Néanmoins, les soldes interorganisationnels n'ont pas été éliminés dans les informations des annexes présentées aux pages 26 à 146.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût et dépréciés quand on a observé une perte de valeur autre qu'un déclin temporaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé à compter de leur mise en service en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et sur les durées suivantes :

Aménagement de terrains	Linéaire	40 ans
Aménagement sportif et récréatif	Linéaire	15 ans
Bâtiment communautaires	Linéaire	5-40 ans
Maison résidentielles	Linéaire	33 ans
Matériel roulant	Linéaire	5-20 ans
Mobilier et équipement	Linéaire	5-7 ans
Réseau routier	Linéaire	40 ans
Matériel informatique	Degréssif	5 ans
Mobilier de bureau	Degréssif	5 ans
Systèmes sanitaires	Linéaire	40 ans
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition :		
Matériel roulant	Linéaire	10 ans

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Méthodes comptables (suite)

Moins-value des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Première Nation de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur qui doit être passée en charges dans l'état consolidé des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur ne doit être constatée.

Avantages de retraite

La Première Nation offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone (le « RBA ») qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge de la Première Nation correspond à la contribution requise pour l'exercice.

Constatation des produits et revenus reportés

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les paiements de transfert sont considérés comme des revenus lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Les paiements de transfert sont constatés comme des revenus reportés si les stipulations du transfert donnent lieu à un passif. Les revenus de transfert sont constatés dans l'état consolidé des résultats si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Constatation des produits et revenus reportés (suite)

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble, que le loyer doit être payé et que l'état définitif du coût des immobilisations corporelles a été approuvé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour les conventions de l'article 95. La Première Nation conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'elle conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation.

Les surplus inutilisés à réinvestir représentent les montants non dépensés relativement au financement provenant de S.A.C. à titre de contribution globale.

Partenariat

Le partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour les châlets Modik est comptabilisé selon la méthode de la consolidation proportionnelle, sur la base de la part de la Première Nation dans le partenariat.

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour mauvaises créances à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les revenus reportés, les surplus inutilisés à réinvestir et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions

	2024 \$	2023 \$
Fonds de réserve de remplacement – Article 95	1 125 758	924 766
Surplus en fiducie	36 556	35 402
	1 162 314	960 168

En vertu de l'accord avec la SCHL, un montant annuel par logement doit être placé pour la réserve de remplacement dans un compte de banque distinct et/ou investi uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placé de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au capital. La Première Nation n'a pas placé un montant suffisant tel que requis. Cependant, elle a signé une entente de paiement sur cinq (5) ans afin de renflouer cette réserve. Au 31 mars 2024, le montant ainsi placé aurait dû s'élever à 1 998 566 \$ (1 873 566 \$ en 2023).

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2024

4. Débiteurs

	2024 \$	2023 \$
À recevoir de la C.S.S.S.P.N.Q.L	390 892	288 953
À recevoir de la SCHL	41 290	10 469
À recevoir de S.A.C.	8 059 948	11 087 719
À recevoir de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	417 154	-
À recevoir du C.D.R.H.P.N.Q.	-	39 777
À recevoir du Conseil en Éducation des Premières Nations	28 783	451 870
À recevoir du ministère de la Sécurité publique du Québec	5 476 333	4 994 701
À recevoir de la Société de crédit commercial autochtone	50 000	55 025
À recevoir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	395 573	445 573
À recevoir du Secrétariat aux affaires autochtones	325 000	325 000
Autres subventions à recevoir	305 380	447 960
Taxes à recevoir – Gouvernement du Canada	598 425	395 589
Taxes à recevoir – Gouvernement du Québec	1 784 019	1 280 248
Loyers à recevoir	3 667 032	3 305 440
Avances à des employés	197 119	189 185
Autres comptes à recevoir	1 834 749	1 216 468
	23 571 697	24 533 979
Provision pour mauvaises créances	(3 679 201)	(3 718 265)
	19 892 496	20 815 714

5. Placements

	Note	2024 \$	2023 \$
320 parts sociales privilégiées de la Coopérative de Solidarité Wabak à 1 000 \$ chacune	16	320 000	320 000
Provision pour pertes sur le placement en parts sociales		(70 000)	(70 000)
		250 000	250 000

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2024

6. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2024 Valeur comptable nette \$	2023 Valeur comptable nette \$
Biens utilisés dans l'exploitation				
Aménagement de terrains	377 403	(20 147)	357 255	50 498
Aménagement sportif et récréatif	722 497	(434 062)	288 405	160 430
Bâtiments communautaires	38 686 617	(8 819 442)	41 830 724	25 801 137
Maisons résidentielles	45 178 548	(17 395 842)	27 817 440	23 520 319
Matériel roulant	5 894 208	(3 850 953)	2 043 255	1 213 519
Mobilier et équipement	10 303 619	(6 343 131)	3 950 610	3 615 597
Réseau routier	23 279 979	(5 290 370)	17 989 609	15 302 010
Matériel informatique	1 135	(1 135)	-	-
Mobilier de bureau	17 257	(17 257)	-	-
Systèmes sanitaires	5 549 978	(2 615 667)	2 934 311	2 783 247
Travaux en cours	13 411 130	-	13 411 130	4 679 339
	143 422 370	(44 788 006)	98 634 364	77 126 096
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition				
Matériel roulant	297 877	(253 195)	44 683	74 740
	143 720 247	(45 041 201)	98 679 046	77 200 566

7. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel majoré de 1,50 %, disponible jusqu'à concurrence de 600 000 \$, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2024, un montant de nil\$ est utilisé (nil en 2023).

En date de fin d'exercice, le taux préférentiel est de 7,20% (6,70 % en 2023).

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2024

8. Revenus reportés et surplus inutilisés à réinvestir

										2024
	Revenus reportés de la période précédente	Surplus inutilisés à réinvestir de la période précédente	Revenus de subventions*	Autres revenus	Transferts	Dépenses éligibles	Surplus inutilisés à réinvestir à la prochaine période	Revenus reportés à la prochaine période	Surplus (perte)	
Annexes										
Éducation	1	563 452	7 862 055	23 370 662	118 193	(5 633 259)	15 667 226	10 433 942	31 037	148 898
Ressources naturelles	2	1 412 367	-	780 320	686 859	(204 929)	1 875 790	-	861 652	(62 825)
Travaux publics	3	3 942 734	-	4 027 403	418 696	154 449	6 375 798	-	1 577 058	590 426
Habitation	4	1 043 636	-	7 384 895	1 722 067	76 139	9 157 779	-	2 064 777	(995 819)
Assistance sociale	5	1 864 714	1 299 656	6 377 556	-	(5 000)	7 357 281	-	3 036 530	(856 885)
Sécurité publique	6	377 259	-	7 107 983	1 411	28 235	7 061 518	-	984 255	(530 885)
Administration	7	205 012	17 024	5 034 956	4 138 829	9 847 270	16 610 167	-	2 116 913	516 011
Santé	8	1 665 571	11 423 032	12 210 482	88 501	(4 262 905)	6 563 947	11 620 866	2 086 461	853 407
Développement économique	9	-	-	1 015 315	12 277 284	-	13 420 729	-	-	(128 130)
		11 074 745	20 601 767	67 309 572	19 451 840	-	84 090 235	22 054 808	12 758 683	465 802

*Les revenus de subvention incluent 426 482 \$ qui ne sont pas présentés à l'état des résultats car ce sont des revenus interorganisationnels qui sont éliminés lors de la consolidation.

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2024

9. Dette à long terme

	2024 \$	2023 \$
Emprunts ayant trait aux diverses immobilisations corporelles, garantis par S.A.C., par le Secrétariat aux affaires autochtones et par diverses immobilisations, remboursables par versements mensuels et semi-annuels de 435 \$ à 58 376 \$ et venant à échéance entre 2024 et 2030, incluant les intérêts aux taux de 4,37 % à 7,50 %	722 420	964 765
Emprunts ayant trait à l'habitation, garantis par S.A.C., remboursables par versements mensuels de 581 \$ à 5 593 \$ et venant à échéance entre 2024 et 2047, incluant les intérêts calculés aux taux de 0,68 % à 5,25 %	7 127 915	6 919 937
Emprunt, sans intérêt, entièrement remboursable en date du 1 novembre 2029, pour un montant total de 100 000 \$, avant intérêts. Les intérêts seront dû à partir de cette date à un taux équivalent aux taux directeur de la banque Nationale du Canada, plus 4,00 %	63 826	59 354
Contribution, sans intérêt, remboursable par 60 versements mensuels de 5 000 \$ venant à échéance en juin 2027	225 000	285 000
Emprunt, 7,50 %, garanti par le CNALS et une hypothèque immobilière de premier rang sur les terres et le bâtiment de la station d'essence, remboursable par 180 versements mensuels de 4 635 \$ incluant les intérêts ^{(a)(b)}	423 074	444 916
Emprunt, sans intérêt, remboursable par versements mensuels selon un facteur prédéterminé ^(c)	39 430	72 430
Emprunt, sans intérêt et sans calendrier prévu de remboursement	105 000	105 000
Emprunt, 7,50 %, garanti par le CNALS, remboursable jusqu'en septembre 2024 par versement mensuels de 2 104 \$, incluant les intérêts	24 786	35 720
Emprunts SOCCA (Transport Wabak)	-	20 000
Tranche à court terme	8 731 451	8 907 122
	1 007 474	911 918
	7 723 978	7 995 204

^(a) L'emprunt était remboursable à partir du 30e jour suivant le dernier déboursé ou au plus tard six mois après le dernier déboursé. En juin 2021, un montant de 250 000 \$ a été encaissé ce qui a conclu le financement. Les remboursements de l'emprunt ont débuté en juillet 2021.

^(b) Certains ratios financiers minimaux sont exigés par les créanciers pour ces emprunts. Au 31 mars 2024, ces ratios sont respectés.

^(c) Les remboursements de capital exigibles sont calculés en fonction des achats d'essence de la station d'essence, à raison d'un facteur de 0,009 \$ par litre acheté. Comme le volume d'achat du prochain exercice est difficile à estimer, aucune portion de cet emprunt n'a été incluse dans la tranche échéant à moins d'un an.

Nation Anishnabe du Lac Simon**Notes complémentaires**

31 mars 2024

9. Dette à long terme (suite)

Les versements de capital de la dette à long terme requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Dette à long Terme \$
2025	1 007 474
2026	873 382
2027	688 031
2028	545 356
2029 et suivantes	<u>5 617 208</u>
	<u>8 731 451</u>

10. Surplus courant, revenus reportés et surplus cumulé non affecté

Le surplus courant ainsi que les revenus reportés, tels que présentés en date du 31 mars 2024, ne tiennent pas compte des redressements possibles à la suite de la revue et de l'analyse des états financiers consolidés par S.A.C., S.A.C. - D.G.S.P.N.I. (Santé), Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) et par la SCHL. Tout ajustement résultant de ces analyses sera inscrit dans l'année en cours.

Au cours de l'exercice, aucune lettre de revue n'a été émise et aucun ajustement n'a été comptabilisé.

11. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

	2024 \$	2023 \$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Débiteurs	923 218	(7 425 947)
Stocks	16 808	8 831
Frais payés d'avance	(148 492)	(268 511)
Créditeurs et charges à payer	2 489 534	3 315 399
Revenus reportés	1 683 938	(352 323)
Surplus inutilisés à réinvestir	1 453 041	6 301 965
Montant dû au CPE Takinagan	-	(23 642)
	6 418 047	1 603 056

12. Avantages de retraite

La Première Nation maintient un régime de retraite à prestations définies pour l'ensemble de ses employés. Le régime est administré par le RBA. Les contributions pour les autochtones sont de 8,5 % (6,8 % dans le cas des non autochtones) de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Enfin, pour les autochtones membres du service de police, les contributions sont de 9,5 % (8,0 % dans le cas des non autochtones) de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour deux fois ce pourcentage.

La charge des avantages de retraite de l'exercice est de 1 585 072 \$ (1 490 782 \$ en 2023).

13. Partenariat - Chalets Modik

La Corporation de développement économique Wabak Pimadizi s'est engagée dans un partenariat avec un organisme gouvernemental. Elle participe à 48 % des revenus et dépenses d'un projet d'exploitation de chalets de villégiature. Pour ce qui est des actifs, une immobilisation corporelle d'un coût de 450 000 \$ (450 000 \$ en 2023) ayant un amortissement cumulé de 152 170 \$ (127 730 \$ en 2023) figure dans les bâtiments communautaires à la note 6.

Pour ce qui est des passifs, une dette à long terme de 51 027 \$ (57 519 \$ en 2023) est incluse à la note 10 à titre d'emprunts ayant trait aux diverses immobilisations corporelles, avec une tranche à court terme de 7 214 \$ (6 711 \$ en 2023).

Un montant nul est à recevoir relativement à ce partenariat au 31 mars 2024 (11 272 \$ en 2023).

14. Obligations contractuelles

- a) Par l'intermédiaire de son unique actionnaire, soit la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi, la station-service de Lac Simon s'est engagée dans une convention d'approvisionnement de bannière pour l'achat de ses stocks de dépanneur auprès d'un fournisseur exclusif. Ce contrat d'une durée de sept (7) ans viendra à échéance en novembre 2026.
- b) Par l'intermédiaire de son unique actionnaire, soit la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi, la station-service de Lac Simon s'est engagée dans un contrat d'approvisionnement pour l'achat de ses stocks d'essence auprès d'un fournisseur exclusif. Ce contrat d'une durée de dix (10) ans viendra à échéance en novembre 2029.
- d) Le Conseil s'est engagé dans un contrat auprès d'un entrepreneur pour la construction du complexe sportif pour 2 566 900 \$ qui viendra à échéance en février 2025.

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2024

15. Passif éventuel

- a) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Première Nation s'est portée garante d'une marge de crédit de 250 000 \$ contractée par la Coopérative de Solidarité Wabak auprès d'une institution financière, en plus de se porter garante de stocks d'un montant de 100 000 \$ auprès d'un franchiseur.
- b) Au 31 mars 2024, la Première Nation et la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi détiennent des avances et comptes à recevoir de 327 422 \$ (419 881 \$ en 2023) pour lequel un montant nul a été provisionné (278 308 \$ en 2023) ainsi que des parts sociales de la Coopérative de Solidarité Wabak de 250 000 \$ (réduction faite d'une provision pour pertes de 70 000 \$ comptabilisée dans la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi). Ces montants pourraient ne pas être entièrement recouvrés du fait que l'hypothèse de la continuité d'exploitation est remise en doute dans les états financiers examinés de la Coopérative de Solidarité Wabak depuis plusieurs exercices.

Toute perte pour ces éventualités, dont le montant ne peut présentement être déterminé, serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

16. Budgets

Les budgets ne figurent pas aux états financiers consolidés, malgré le fait qu'ils ont été acceptés par S.A.C. lors du processus budgétaire 2023-2024. La Première Nation a déterminé qu'il n'était pas pertinent et efficient pour elle de les présenter.

17. Instruments financiers

Risque de juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions, des débiteurs, des avances et placements, des crébiteurs et charges à payer, des contributions à rembourser et des dettes à long terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

La Première Nation consent du crédit à ses locataires dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

Risque de taux d'intérêt

La majorité des dettes à long terme sont à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt n'est pas significatif. Toutefois, la juste valeur et les taux pourraient varier en raison des changements de taux d'intérêt sur le marché.

Nation Anishnabe du Lac Simon**Notes complémentaires**

31 mars 2024

18. Dépenses par objet

	2024 \$	2023 \$
Salaires et charges sociales	24 098 773	20 062 999
Activités	165 893	89 046
Alimentation	826 697	958 857
Allocations aux étudiants	-	92 194
Allocations post secondaire	427 272	312 442
Amortissement des immobilisations corporelles	4 327 568	3 881 139
Assurances	560 361	536 346
Besoins essentiels	3 586 830	3 389 595
Besoins particuliers	1 045 804	435 058
Carburant	531 133	290 694
Commandites et dons	71 514	39 158
Contrats	1 339 852	1 198 370
Contributions	11 269	278 317
Coût de transport	306 209	382 880
Énergie	509 492	452 225
Entretien et réparations	601 640	554 778
Frais bancaires et intérêts de la dette à court terme	149 494	181 177
Frais d'administration	2 374 375	1 876 800
Frais d'atelier, formation, conférence et scolarité	767 450	683 546
Frais de déplacement	685 405	860 631
Frais divers	764 155	574 221
Fournitures médicales	8 896	13 975
Honoraires de consultants	108 974	69 706
Honoraires professionnels	3 110 729	2 708 509
Intérêts sur la dette à long terme	279 673	254 277
Location	418 379	395 544
Matériel	2 042 024	1 078 429
Mauvaises créances	(39 064)	868 298
Papeterie et fournitures de bureau	225 504	191 061
Publicité et promotion	9 315	12 280
Services municipaux	247 248	245 055
Télécommunications	380 896	293 345
Taxes, licences et permis	3 748	5 613
Coûts de vente	10 520 452	10 604 761
Perte sur cession d'immobilisations	-	423 151
	60 467 960	54 294 477

19. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées.